

ISAPAYE 2021 V4

ANOMALIE ENTRE LES DONNÉES INDIVIDUELLES ET LES DONNÉES AGRÉGÉES SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE DE LA DSN

L'URSSAF a contacté les entreprises par mail ou par courrier.

Exemple de courrier :



Objet : régularisation de la DSN - anomalie entre les données individuelles et les données agrégées sur l'assurance chômage de votre DSN

Madame, Monsieur,

Votre déclaration relative à la période d'emploi d'avril 2021, comporte un écart entre la somme des assiettes des contributions assurance chômage que vous avez indiquées pour vos salariés et l'assiette assurance chômage que vous avez portée sur votre déclaration Urssaf.

Cette incohérence est détectée en DSN en comparant :

- le cumul des assiettes des contributions d'assurance chômage de vos salariés déclarées en bloc "base assujettie"
 - S21.G0.78.001 Code 07 - Assiette des contributions d'assurance chômage
 - S21.G0.78.004 Montant
- avec les assiettes de l'assurance chômage déclarées en bloc cotisation agrégée S21.G00.23 (code-type de personnel assurance chômage 772, 423 pour les apprentis, 429, 427,428).

Un écart entre les données individuelles et les données agrégées peut constituer un manquement au regard du respect de vos obligations.

Je vous invite donc à vérifier ces données et à rectifier votre déclaration au moyen de blocs de régularisation, en corrigeant les données individuelles et/ou agrégées erronées sur cette période et, le cas échéant, sur les périodes antérieures.

Je vous recommande également de vérifier le paramétrage de votre logiciel de paie et de le modifier s'il y a lieu, afin que vos futures déclarations soient conformes.

Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez consulter le site www.urssaf.fr où vous trouverez le guide déclaratif Urssaf, et, le cas échéant, solliciter votre éditeur de logiciel de paie.



Dans certains cas, le salarié ne cotise pas au chômage et selon le paramétrage mis en place l'assiette est tout de même déclarée en DSN ce qui provoque une incohérence pour l'URSSAF.

- ✓ Vérifier le paramétrage des gérants, chefs d'entreprise, mandataires ou autres salariés qui ne cotisent pas au chômage :



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Informations/Salarié**

ÉTAPE 2 : Sur le salarié concerné, aller sur l'onglet **Situation**

ÉTAPE 3 : Choisir un modèle de bulletin sans lignes de chômage ou d'AGS

Exemple : RP_GERANT.xxx ou GERANT.xxx

Cette documentation correspond à la version 12.50. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 25/06/2021 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

- ✓ Faire des rappels de bases assujetties en calcul de bulletin :



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : Sur le salarié concerné, aller sur l'onglet **Bulletin**

ÉTAPE 3 : Se positionner sur une ligne de cotisation et faire un clic droit "**Rappel de cotisation**"

ÉTAPE 4 : Rechercher la ligne **CHOM_AC.ISA**

Veillez choisir une cotisation dans la liste suivante

Code	Crée	Libellé
CHOM_AC	ISA	CHOMAGE AC TS
CHOM_AC_65	ISA	CHOMAGE AC TS +65 ans
CHOM_AC_TA	ISA	CHOMAGE AC TA
CHOM_AC_TB	ISA	CHOMAGE AC TB
CHOM_CDD01	ISA	CHOMAGE AC TS - MAJD. TAUX PAT. CDD SU
CHOM_CDD02	ISA	CHOMAGE AC TS - MAJD. TAUX PAT. CDD SU
CHOM_CDD03	ISA	CHOMAGE AC TS - MAJD. TAUX PAT. CDD D'U

Suivant > Annuler

ÉTAPE 5 : Cliquer sur "Suivant"

ÉTAPE 6 : Choisir le mode de calcul du salarié

Veillez choisir un mode de calcul

Mode de calcul
Exonération : APPRENTISSAGE (entreprises > 20 salariés) (APP_
Exonération : NE PLUS UTILISER AU 01/01/2019 // APPRENT
Exonération : NE PLUS UTILISER AU 01/01/2019 // APPRENT
Exonération : NE PLUS UTILISER AU 01/01/2019 // APPRENT
Exonération : FORMATEUR OCCASIONNEL (FO.ISA)
Exonération : EMPLOYE MAISON FORFAIT (MAISON2.ISA)
Exonération : GERANT MANDATAIRE SOCIAL (MANDATAIRE.I

Ce mode de calcul possède une limite d'exonération. Veuillez choisir la partie de l'assiette concernée par ce rappel de cotisation.

Valeur de l'assiette

Assiette inférieure à la limite

Assiette supérieure à la limite

< Précédent Suivant > Annuler

Exemple : GERANT MANDATAIRE

ÉTAPE 7 : Cliquer sur "Suivant" et saisir l'assiette à régulariser en négatif et le taux à zéro

Veillez saisir les valeurs

Libellé de la ligne de cotisation
Rappel: CHOMAGE AC TS

Saisie des valeurs des éléments du rappel de cotisation

Assiette	Taux Salarial	Part Salariale
-1500	x	% =
	Taux Patronal	Part Patronale
	x	0 % =

Imprimer la ligne de rappel de cotisation

< Précédent Terminer Annuler

ÉTAPE 8 : Cliquer sur "Terminer"



- ✓ En onglet **DSN/Régularisations de cotisations :**

Renseigner la période de rattachement et dupliquer le rappel selon le besoin pour répartir sur plusieurs mois.

Cette documentation correspond à la version 12.50. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 25/06/2021 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais